

de favoriser l'œuvre de la colonisation et d'aider aux colons déjà établis sur nos terres, en répondant généralement aux appels qui nous sont faits de temps à autre par les membres du clergé qui se dévouent à cette œuvre par excellence.

Nous attirons aujourd'hui l'attention de nos lecteurs sur l'extrait suivant que nous empruntons au *Courrier du Canada*, sous le titre "la colonisation du Lac St-Jean" avec l'espérance d'un appui généreux de la part de ceux de nos lecteurs qui sont en état de pouvoir aider aux colons de cette partie de notre pays qui sont actuellement dans le besoin :

"Nous avons déjà parlé des immenses avantages qu'offre à la colonisation la vaste vallée du lac Saint-Jean, et nous ne saurions trop insister sur cette importante question. C'est le devoir de la presse de la province de Québec, de faire connaître cette fertile région du pays, le "grenier de notre province" comme on la désigne ordinairement. Aussi ne laisserons-nous jamais passer une occasion pour mettre sous les yeux de nos lecteurs les progrès qui s'accomplissent dans cette magnifique vallée.

"Nous avons eu la semaine dernière la visite du révérend M. Girard, curé de St-Louis de Metabetchouan, et ce courageux missionnaire de la vallée du lac St-Jean nous a appris que la colonisation faisait des progrès rapides dans la localité qu'il habite et dans les environs. Ainsi de nouvelles missions viennent de s'ouvrir en arrière de St-Louis et sur le parcours du chemin de fer. Ces deux missions sont désignées sous les noms de Saint-Thomas d'Aquin et de Saint-François de Sales. Les terres en ces deux endroits sont excellentes, et acquerront une grande valeur, lorsque la voie ferrée sera terminée.

"Le curé de St-Louis nous a dit que la récolte dans toute la vallée est splendide et que le rendement n'aura jamais été aussi abondant que cette année. Nous nous réjouissons avec ces courageux colons du succès qui couronne leurs efforts.

"M. l'abbé Girard est venu à Québec dans le but de faire une quête parmi notre charitable population, afin de donner une nouvelle impulsion aux deux missions qu'ils vient de fonder. Il a reçu un bon accueil à toutes les portes auxquelles il a frappé. Il est parti vendredi pour aller porter des secours à ses vaillants pionniers et continuer les travaux qu'il a si bien commencés.

"M. Girard nous a prié d'adresser ses remerciements les plus sincères à tous les citoyens qui ont bien voulu ouvrir leurs bourses pour aider à la grande œuvre de la colonisation dans la vallée du lac Saint-Jean. Toutes les personnes qui désirent contribuer à cette œuvre peuvent le faire encore en faisant parvenir leurs offrandes à M. le curé de Saint-Louis de Metabetchouan."

Grande exhibition agricole et industrielle à Sherbrooke.

—C'est aujourd'hui qu'a dû avoir lieu à Sherbrooke l'ouverture de l'exhibition agricole et industrielle de la Province de Québec, quoique l'ouverture officielle par Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec, M. Masson, ne doit se faire que mardi, à 2 heures, de l'après midi, pour se terminer mardi le 2 octobre prochain. Lundi soir, à l'occasion de l'arrivée de Son Honneur M. Masson, à Sherbrooke, il y aura illumination dans toute la ville.

Nous sommes heureux d'annoncer que les directeurs du Chemin de fer Intercolonial ont réduit de moitié le prix de passage en faveur de ceux qui se rendront à cette exhibition, de même que les Compagnies du chemin de fer Central, du Grand Tronc, etc.

Nous invitons nos lecteurs de ne pas manquer de visiter cette exhibition qui sera des plus intéressantes, au point de vue agricole surtout. Comme le dit notre confrère du *Pionnier de Sherbrooke*, "cette exhibition sera pour les cultivateurs un enseignement, un terme de comparaison qui leur permettra de juger en connaissance de cause, des progrès agricoles accomplis dans le passé et du chemin à parcourir dans la voie des perfectionnements pour l'avenir."

CAUSERIE AGRICOLE

DE L'ÉLEVAGE DU CHEVAL.

Le cheval n'est pas seulement un travailleur, il est aussi un produit de la culture, surtout depuis quelques années où le commerce des chevaux a pris une grande extension. Si nous prenions tous les soins possibles qu'exige l'élevage des chevaux, nous pourrions en réaliser de grands bénéfices.

Si le cultivateur employait pour l'exécution de ses travaux les reproducteurs mâles et femelles ainsi que les poulins jusqu'à l'âge où leur vente est la plus avantageuse, ces travaux de culture ne lui coûteraient aucune dépense, parce que la vente lui permettrait de compter sur des prix raisonnables qui diminueraient d'autant les frais de culture.

Voici comment on évalue le prix d'un poulin : Nous avons d'abord la nourriture de la jument pendant onze mois et quelques jours qui ne peut être moins de \$70, et encore faut-il dans ce cas que les fourrages ne soient pas d'un prix très élevé; à cela, il faut ajouter le prix de la saillie où l'entretien d'un étalon, et de plus une jument ne peut sans s'épuiser donner un poulin tous les ans (les bons éleveurs ne demandant jamais plus de deux poulins tous les trois ans), de sorte que si la jument ne travaille pas, le prix du poulin à sa naissance sera en moyenne de \$150.

Aussi, la jument fait presque l'ouvrage d'un cheval ordinaire, à l'exception d'un mois à peu près lors de la mise bas et pendant l'allaitement. Cette perte de temps avec les accidents et la nourriture que doit recevoir la jument sont portés au compte du poulin et évalués en moyenne à \$10, étant le prix du poulin à sa naissance. Ce poulin peut lui-même commencer à travailler de 2½ ans à trois ans; le léger travail qu'il fait alors paye une partie de sa nourriture, et parfois il la paye complètement suivant le soin qu'on lui aura porté. Tandis que si ce poulin était gardé sans exiger de lui aucun travail jusqu'au moment de la vente qui se fait d'ordinaire quand il a atteint l'âge de cinq à six ans, son entretien aura alors coûté de \$240 à \$300; en ajoutant alors à cette somme le prix du poulin à sa naissance (\$150), le prix de revient de cet animal serait en moyenne de \$400, et même \$450; ce qui est un prix que l'on peut obtenir que par exception, et qui suppose de la part de l'éleveur des soins que d'ordinaire l'on n'accorde pas à ces jeunes animaux.